



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**ARRETE n° 2004/DRASS/CMU9**

**Fixant la liste des organismes ayant déclaré participer au dispositif de protection complémentaire en matière de santé**

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE,  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Vu la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, notamment son article 20,

Vu l'article L. 861-7 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 99-1049 du 15 décembre 1999 portant diverses mesures d'application de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 précitée et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 861-19,

Vu l'arrêté 2003/DRASS/688 du 22 août 2003 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PARRA, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire,

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Ont déclaré participer à la protection complémentaire en matière de santé, au titre de la couverture maladie universelle, les organismes suivants :

- Les Mutuelles de Loire-Atlantique  
29, quai François Mitterrand  
44273 NANTES cédex 2
  
- Mutuelle des Chantiers de l'Atlantique  
Avenue Bourdelle - B.P. 61775  
44617 SAINT-NAZAIRE cédex

- ❑ Mutuelle Airbus de Saint-Nazaire  
Bd des Apprentis  
BP 91751  
44617 SAINT-NAZAIRE cédex
- ❑ MUTUALIA Vendée  
33, boulevard Réaumur  
85933 LA ROCHE SUR YON cédex 9
- ❑ Mutuelle « La Choletaise »  
27, rue de Mondement  
BP 605  
49036 CHOLET Cédex
- ❑ Mala Radiance  
7bis, rue Bergère  
BP 44603  
44046 NANTES Cédex 1
- ❑ Mutuelle de l'Anjou  
67, rue des Ponts de Cé  
49028 ANGERS Cédex 1
- ❑ Mutuelle de Legé  
Mairie de Legé  
21, rue de la Chaussée  
44650 LEGE
- ❑ Mutuelle de Mortagne  
Avenue des Madeleines  
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
- ❑ Mutuelle des Cheminots de la région de Nantes  
4, place des jacobins  
44000 NANTES
- ❑ Mutuelle de Vendée  
112, boulevard d'Italie  
85934 LA ROCHE SUR YON Cédex 9
- ❑ SMEBA  
50 bis, boulevard du Roi René  
BP 705  
49007 ANGERS Cédex 1
- ❑ Mutuelles du Mans Assurances (M.M.A.)  
M.M.A. Service Santé  
19-21, rue de Chanzy  
72030 LE MANS Cédex 9
- ❑ SURAVENIR Assurances  
1, rond point des Antons  
44931 NANTES Cédex 9

ARTICLE 2 :

Cette inscription se renouvelle par tacite reconduction par année civile, sous réserve des dispositions prévues au IV de l'article R. 861-19 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° 2003/DRASS/CMU 8 du 19 novembre 2003 est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Fait à NANTES, le

Pour le Préfet  
de la Région Pays de la Loire  
et par délégation  
Le Directeur Régional  
des Affaires Sanitaires et Sociales